

'S KUCKUCKS BLÄTTEL

BULLETIN MUNICIPAL DE WEITERSWILLER

Juin 2015

N° 30

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Comprendre la chasse	p. 1
État civil, agenda	p. 2
Infos pratiques	p. 3
Urbanisme, vos obligations	p. 3
Point lecture	p. 3
Les « Lohkäsetrepler »	p. 5
Dossier santé : Allergie	p. 6
Info Messti	p. 8

Comprendre la chasse

Notre commune dispose d'un lot de chasse communale d'une superficie de 375,83 hectares, dont 69 ha de forêts, adjudgé tous les 9 ans à un locataire. Le bail de chasse actuel court du 1er février 2015 au 31 janvier 2024. La plus grande superficie forestière du ban communal (320 ha), elle, appartient à un propriétaire privé, qui s'y réserve le droit de chasse.

La chasse, outil de régulation des populations de grand gibier de forêt



En l'absence de prédateurs comme le lynx, le loup voire l'ours, les populations de sangliers et de grands cervidés se développent fortement dans les forêts françaises. Parfois à tel point que la prolifération est devenue nuisible pour l'environnement et surtout... pour l'homme.

L'équilibre écologique forestier s'est vu profondément modifié sous la pression anthropique, due notamment au morcellement des forêts et à l'exploitation forestière.

En outre, en éliminant les prédateurs naturels jugés dangereux, comme les loups, les ours ou les lynx, l'homme a favorisé le développement des grands gibiers tels que les sangliers et les grands cervidés. Une prolifération devenue gênante et qui justifie le recours à la chasse.

Une gêne pour l'homme

A proximité des axes routiers, la multiplication des grands animaux augmente les risques de collision avec les véhicules automobiles. En devenant le lieu privilégié d'alimentation des grands gibiers, *a fortiori* en cette année de disette de glands, les champs, notamment de maïs, jouxtant les bois peuvent faire l'objet de destructions régulières. En outre, certains individus s'approchant des zones pavillonnaires peuvent endommager les aménagements paysagers publics et les jardins privés.

Une pression sur l'écosystème

Mais au-delà des dégâts potentiels sur les infrastructures humaines, cette surpopulation exerce une vraie pression sur l'écosystème forestier. Les jeunes cervidés broutent par exemple les jeunes pousses des arbres avec un effet évident sur la régénération des forêts après... leur exploitation par l'homme.

Les sociétés de chasse

Une société de chasse est formée d'un président et d'actionnaires, chaque actionnaire ayant droit à un nombre de fusils en fonction des parts qu'il détient.

Le mot du Maire



Quelques mois après les attentats meurtriers commis à Paris, il m'est difficile de m'exprimer dans le « Blaettel » sans avoir une pensée pour les victimes de cette barbarie.

A la suite de ces événements tragiques, nous avons pu voir des milliers de personnes de tout bord politique, religieux se mobiliser et se rassembler pour dire et redire que nous ne pouvons pas accepter les extrémismes, l'intolérance, le rejet de l'autre, la haine.

Moins de 3 mois après, nous avons été appelés à élire les **conseillers départementaux** où, à peine un électeur sur deux est venu faire son devoir de citoyen. Je vous avoue que je peux comprendre qu'à un moment donné l'électeur ait du mal à se retrouver dans les choix qu'on lui demande de faire, mais cela ne doit pas faire oublier que le droit de vote a été acquis par nos aînés après d'âpres luttes. Voter est un droit, certes, mais aussi un devoir, la démocratie est à ce prix. Ce devoir non accompli peut avoir des conséquences irréversibles qu'il est difficile de prévoir maintenant, mais aurait des retombées sur notre quotidien et peut être sur notre liberté... J'ose espérer qu'aux prochaines échéances qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 pour donner notre avis sur la grande région **Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes** nous serons à la hauteur de l'enjeu.

Plus près de nous, le traditionnel **KUCKUCK'S MESSTI** organisé par le Groupement Sportif et Culturel aura lieu les 23, 24 et 25 mai. Nos amis de Weitersweiler (Pfalz) nous feront l'honneur de participer au défilé et seront présents du samedi au lundi. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités au VIN D'HONNEUR servi lors du défilé du MESSTI dimanche 24 mai à 14h30 devant la MAIRIE.

Des animations mises en place par les associations auront lieu durant tout l'été : en y participant, vous soutiendrez nos associations qui ont besoin de votre présence.

**De ganz Gemeinderot wuenscht euch
ä gueter Sommer un schoeni Ferie.
L'équipe municipale vous souhaite
de BONNES VACANCES.**

Raymond KISTER ■

ÉTAT CIVIL

■ NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

- M. DORSCHNER Philippe, 39 rue Principale
- Famille JELASSI Karim, 57a Rue Principale
- M. KEIFF Thomas et Mme BEY Cyrielle, 19 rue Principale
- M. HOFF Christian et Mme SOMBORN Simone, 2 rue de la Wantzenau
- Famille NEFF Emmanuel, 6 rue Principale
- M. et Mme LOPES-REIS Paulo & Véronique, 8 rue des Etoiles

Les nouveaux arrivants peuvent se faire connaître à la Mairie pour permettre la mise à jour des fichiers concernant la population communale. Nous les en remercions d'avance.

■ MARIAGES



Le 2 mai 2015, Anne MULLER et Serge DE LIJSTER, mariés par M. le Maire



Le 2 mai 2015, Cécilia MICHEL et Mickaël BALTZER, mariés par l'Adjoint au Maire Jean-Georges BALTZER, père du marié
Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

■ DÉCÈS

Le 7 janvier 2015, Mme STOHNER Élise, née GEROLT, à l'âge de 95 ans
Le 14 janvier 2015, M. CLAUS Alfred à l'âge de 75 ans
Le 15 janvier 2015, M. ENGEL Adolphe à l'âge de 84 ans
Le 27 janvier 2015, M. SCHUNCK Robert à l'âge de 80 ans
Le 13 février 2015, Mme BRENKE Marianne, née PREISSLER, à l'âge de 89 ans
Le 5 mai 2015, M. RIEHL Francis à l'âge de 64 ans
Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

GRANDS ANNIVERSAIRES
(juin à novembre)

Mme	ENGEL	Frédérique	81 ans	28-mai 1934
Mme	SEILER	Salomé	86 ans	6-juin 1929
Mme	DURRMEYER	Georgette	84 ans	21-juin 1931
Mme	DROESCH	Simone	83 ans	2-juillet 1932
Mme	KUNTZ	Jacqueline	81 ans	2-juillet 1934
M.	FERNBACH	Hubert	85 ans	13-juillet 1930
Mme	KISTER	Monique	89 ans	26-juillet 1926
M.	ROTH	Ernest	90 ans	2-août 1925
Mme	ERBS	Odile	93 ans	14-août 1922
Mme	GRUSSI	Annie	83 ans	21-août 1932
Mme	FERNBACH	Anne Marie	85 ans	25-août 1930
Mme	SCHUNCK	Elisabeth	83 ans	2-septembre 1932
Mme	WOELTZ	Alice	80 ans	6-septembre 1935
Mme	DORSCHNER	Charlotte	89 ans	8-septembre 1926
M.	HEYD	Roger	82 ans	9-septembre 1933
Mme	KISTER	Marguerite	95 ans	11-septembre 1920
Mme	KONRAD	Irène	80 ans	15-septembre 1935
M.	DURRMEYER	Henri	87 ans	24-septembre 1928
Mme	ENGEL	Charlotte	81 ans	4-octobre 1934
Mme	JAECKEL	Madeleine	81 ans	21-octobre 1934
M.	ROTH	René	83 ans	21-octobre 1932
M.	WEILAND	Lothar	83 ans	5-novembre 1932
Mme	CLAUSS	Ernestine	93 ans	14-novembre 1922
M.	ENGLER	Louis	84 ans	25-novembre 1931
Mme	STEINMETZ	Berthe	86 ans	26-novembre 1929

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
2e semestre 2015

Date	Manifestation	Organisation	Lieu(x)
23-24-25 mai	Fête du village - messti	GSC	Salle Polyvalente
13 juin	Kermesse du RPI	RPI	Salle Polyvalente
14 juin	Bauenmarkt		Weitersweiler (Pfalz)
21 juin	Marché aux puces	ASW	Salle Polyvalente
3-4-5 juillet	Nuits d'été de Weiterswiller	MJC	Rues du village
10-11-12 juillet	Nuits d'été de Weiterswiller	MJC	Rues du village
1er et 2 août	Tournoi de basket	BCSM	Salle Polyvalente
15 août	Marche Populaire	ASW	Salle Polyvalente
30 août	Kirwe		Weitersweiler (Pfalz)
6 septembre	Journée Européenne de la Culture et du Patrimoine Juifs	JECPJ	Voir encart page 3
25 octobre	Concert de musique juive	OT du Pays de Hanau	Synagogue
31 octobre	Soirée couscous	ASW	Salle Polyvalente
29 novembre	Marché de Noël	MJC Amis de l'Orgue Rohrer	Village
5 décembre	Fête de Noël des Aînés	Commune	Salle Polyvalente

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Téléphone et fax 03.88.89.47.50
Courriel mairieweiterswiller@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :
Les mardis de 15h à 17h
Les vendredis de 16h à 18h

TÉLÉPHONES UTILES

Pompiers 18
SAMU 15
Gendarmerie (urgences) 17
Gendarmerie (8h-19h) 03.88.70.45.16
Centre anti-poisons 03.88.37.37.37
S.O.S. Mains 03.88.67.44.01
Assistance sociale 03.68.33.87.87
École 03 88 89 61 90
Trésorerie de Bouxwiller 03 88 70 70 15
CC du Pays de Hanau 03 88 71 31 79
SMICTOM 03 88 02 21 80
SDEA (urgences techniques).... 03 88 19 97 09

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères tous les jeudis
Collecte sélective chaque lundi des
semaines paires

**La collecte sélective du lundi 25 mai 2015
est avancée au samedi 23 mai 2015**

Journée Européenne de la Culture et du Patrimoine Juifs - 6 septembre 2015

À la Synagogue, rue principale

De 9h à 18h : exposition et film sur la communauté juive de Weiterswiller, organisés conjointement par l'AMJAB (Association des Amis du Musée Judéo-alsacien de Bouxwiller) et l'Association des Amis de l'Eglise historique de Weiterswiller.

Exposition des œuvres des collégiens de 6ème, 5ème et 4ème du Collège Saint-Antoine de Phalsbourg :
« Tisser un chemin de fraternité »

11h30 : inauguration de l'exposition en présence du maire de Weiterswiller, Monsieur Raymond KISTER, des représentants des différentes confessions : juive, catholique, protestante et bouddhiste, et des descendants des dernières familles de Weiterswiller : les Haenel et Meyer

Au Temple protestant, rue principale

Exposition sur le JUDENHUT

10h : conférence de Monsieur Jean-Pierre LAMBERT, historien et organisateur des JECPI-ALSACE : « La représentation des Juifs dans l'iconographie médiévale »

15h30 Visite des lieux de culte des trois communautés juive, catholique et protestante par André DORSCHNER, Président de l'Association des Amis de l'église historique de Weiterswiller (rendez-vous au temple protestant)

17h00 : concert de musique juive par la chorale des « Mantiq Singers »

Au Cimetière juif, route de Weinbourg

14h00 : visite guidée du Cimetière, route de Weinbourg par Dorah HUSSELSTEIN, membre de l'AMJAB
Possibilité de suivre un itinéraire à travers WEITERSWILLER reliant temple protestant, école, synagogue et maisons anciennement juives

AUTORISATION DE TRAVAUX, PERMIS DE CONSTRUIRE..., LE POINT SUR VOS OBLIGATIONS

En matière de construction ou de modification, ce n'est pas parce que l'on est chez soi que l'on peut faire ce que l'on veut !

Toute construction ou modification sur votre parcelle sur tout le ban communal :

- a un impact visuel et paysager pour vos voisins et tous les habitants,
- modifie irrémédiablement la destination des sols (naturel, agricole, ...)
- modifie l'écoulement des eaux de pluie (imperméabilisation des surfaces), mais aussi les surfaces taxables, l'ensoleillement des terrains voisins, etc.)

Il convient donc d'en informer au préalable la Mairie, afin qu'elle puisse vérifier la conformité des travaux avec les règles d'urbanisme et le projet d'aménagement et de développement de la Commune (Plan Local d'Urbanisme).

Si vos travaux ne respectent pas la réglementation en vigueur et que votre voisin estime que votre construction lui porte préjudice, il pourra vous attaquer en justice. Pire, si vous construisez ou modifiez sans autorisation, tout citoyen peut saisir le tribunal ! Et il y a peu de chance que la Justice soit conciliante avec des propriétaires dans l'illégalité... Les conséquences peuvent donc être très lourdes (destruction ou modification avec versement d'astreintes, amendes, ...)

Alors pour votre tranquillité et le respect du voisinage, mais aussi pour un développement harmonieux de notre village et de ses abords, renseignez-vous en Mairie avant de démarrer tous travaux !

Voici une liste non-exhaustive des procédures à effectuer en Mairie :

- **Déclaration de travaux** : modification de l'aspect extérieur (ravalement de façade, changement de fenêtres, percement d'ouverture, ...), aménagement de combles, abris à animaux, serres, abris de jardins, clôtures et murs, ...
- **Permis de construire** : toute nouvelle construction (sauf exception), agrandissement important, modification des structures porteuses avec changement de la destination du bâtiment, ...
- **Permis de démolir** : toute démolition d'une construction (variable selon les secteurs)

Les procédures étant variables selon les secteurs et les travaux envisagés, il est absolument indispensable de vous renseigner en Mairie et/ou consulter le Plan Local d'Urbanisme de la Commune (également disponible sur internet à l'adresse <http://www.bas-rhin.fr/posplu/index.aspx>) dès l'ébauche de votre projet.

David ULBRICH ■

Point lecture

Par manque de fréquentation, le point lecture est fermé depuis l'été 2014. Un questionnaire a été distribué dans le village afin d'étudier les créneaux horaires et les services pouvant intéresser les habitants. Les 18 questionnaires retournés n'ont pas permis la réalisation d'un projet fiable. Le point lecture est donc définitivement fermé. Les personnes ayant encore des livres avec l'insigne BDBR sont priés de les déposer en mairie aux heures d'ouverture au public.

Afin de permettre aux lecteurs, même occasionnels, d'emprunter des livres, l'accès à la navette du Conseil général est maintenu par la mairie. Il suffit d'aller sur le site de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin, <http://biblio.bas-rhin.fr>. Après avoir créé votre compte, vous pourrez mettre dans votre panier des livres, CD, DVD. La navette passe une fois par mois. Vous pourrez récupérer puis rendre ces documents en mairie. Bien évidemment, une connexion internet est indispensable pour ce service. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Nadine Hamm au 03 88 89 23 20 ou à nadine.hamm@free.fr

Comprendre la chasse

(Suite de la page 1)

Le déroulement d'une battue

Pour répondre aux problématiques évoquées ci-dessus, différents modes de chasse existent, dont la chasse en battue. Le récent renouvellement du bail de chasse a donné lieu à de nombreuses questions, notamment sur le déroulement d'une battue.

Voici donc comment se passe généralement une battue au sein d'une société de chasse : la journée commence par un discours, au cours duquel le président réunit chasseurs, traqueurs et responsables ainsi que le garde-chasse. Cette réunion permet de contrôler les permis de chasse et les assurances, de vérifier si les tenues vestimentaires sont réglementaires. Elle permet aussi d'annoncer et de définir les différentes espèces à prélever (catégorie et nombre), de présenter le déroulement de la journée (localisation des traqueurs avec plan et croquis), le sens des traques et la durée de chacune d'elles, ainsi que les règles et consignes de sécurité, même si les participants ont l'habitude de chasser ensemble.

Le responsable s'assure que le balisage temporaire à l'aide de panneaux d'avertissement a bien été mis en place, constitue les équipes et nomme les chefs de ligne et chef de traque. Il définit le code des sonneries de trompes (pour marquer le début et la fin des traques, ainsi que la mort d'un animal.)



Après le discours, chaque équipe se poste aux différents endroits attribués souvent marqués par des numéros que l'on aperçoit sur les arbres.

La traque peut se faire dans une zone préalablement reconnue par le garde chasse y ayant « fait les pieds » : il a fait le tour d'une parcelle, a remarqué des empreintes ou autres traces d'animaux rentrant dans cette parcelle, et peu ou moins d'indices de sortie, lui laissant penser que les animaux sont toujours dans la parcelle en question. Les chiens des traqueurs sont alors généralement lâchés sur la piste rentrante.

Toutefois une battue peut également être réalisée sans cette reconnaissance préalable, les traqueurs battant alors l'intégralité de la zone chassée et plus particulièrement les endroits qu'ils estiment propices au séjour du gibier

Arrivé à son poste, chaque porteur de fusils doit repérer son voisin et définir son angle de tir ; ils ne chargeront leur arme qu'au coup de trompe. Une fois la traque commencée, il lui est interdit de quitter son poste jusqu'au signal sonore en indiquant la fin.

Sont également interdits les tirs dans la traque (sauf consignes particulières et explicites du responsable de chasse). Seuls les gibiers sortant de l'enceinte sont tirables. Les tirs sont fichants (visualiser où la balle percute le sol). Ne tirer qu'une fois l'espèce clairement identifiée.

En fin de traque, on décharge les armes avant de quitter son poste, on récupère les gibiers (certains animaux soumis à un plan de chasse doivent être porteurs d'un bracelet réglementaire avant tout transport)

On s'assure du retour de tous les participants (chiens compris.)

Enfin, une fois le gibier vidé, on présente le tableau de chasse.

Quelques chiffres

Sources : Commune, Fédération Départementale de Chasse du Bas-Rhin, Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (FIDS)

Prix du bail annuel pour la location du lot communal : 7.500 €

Pour valider son permis de chasse, le chasseur doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile en raison des accidents pouvant survenir lors de la pratique de la chasse. Le prix du permis de chasse à validité annuelle est pour le Bas-Rhin de 136 €, à renouveler chaque année au 1^{er} juillet, plus 70 € de « timbre sanglier » à régler annuellement au FIDS (auquel les locataires de chasse cotisent également, à hauteur de 12 % du montant du bail et d'une contribution complémentaire en fonction des dégâts relevés dans leur secteur.)

Dégâts de sangliers relevés sur la commune : en 2014, le FIDS aura versé pour l'ensemble du département du Bas-Rhin 736.890,58 € d'indemnités pour un total de 765ha63 de dégâts déclarés ; pour ce qui concerne Weiterswiller, ces chiffres auront été respectivement de 22ha74 et 24.235€ pour 2013. et de 2ha98 et 3.897 € pour 2014.

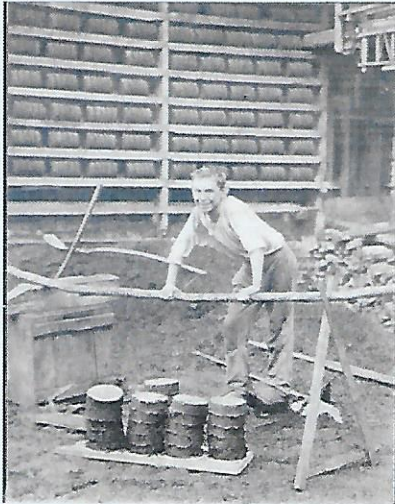
Audrey KLEINHOFER ■

UN COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

LA TANNERIE DE WEITERSWILLER ET LES « LOHKÄSETREPPLER »

Qui se souvient encore de l'existence d'une tannerie de peaux à Weiterswiller à la Wantzenau, en amont du moulin près du Muhlbacher, l'actuelle maison « Potempa » ?

Une chronique rédigée par l'ancien maire, Jean-Georges HUHNS, nous permet de découvrir une activité considérée rentable « e Gold Quelle » dans les années 1850. A cette époque, le métier de tanneur était fort apprécié et c'est ainsi que Louis Huhn, le père de Jean-Georges, fit 3 années d'apprentissage avant d'effectuer pendant 10 ans le tour de France comme compagnon pour parfaire son métier. A son retour en 1856, son père lui fit construire la tannerie à l'endroit cité ci-dessus à proximité immédiate du Bachel, le métier exigeant beaucoup d'eau pour le traitement des peaux. Rapidement, la tannerie Huhn se fit une bonne réputation dans



toute la région, surtout pour son cuir à chaussures. Mais progressivement, les grandes tanneries et les méthodes de production d'Outre-Rhin révolutionnèrent le marché alsacien et les petites tanneries telles que celle de Louis Huhn durent fermer. En 1921, lors du recensement, on retrouve ainsi Louis Huhn enregistré comme... cultivateur !

Lorsque nous interrogeons notre entourage quant à la signification de « LOHKÄSE », certains disent connaître le célèbre restaurant du Lohkäse situé à Strasbourg dans la Petite France, rue des Tanneurs : En effet, les artisans employaient le tannage végétal, composé d'écorces de chêne et de châtaigniers, et lorsque le résidu qui servait à tanner les peaux ne contenait plus assez de tanin, il était piétiné puis séché dans des moules à fromage pour être vendu comme combustible auprès des familles peu fortunées.

ANECDOTES RACONTÉES PAR JEAN-GEORGES HUHNS, le fils, et futur maire de Weiterswiller

Ecolier, il jouait près des fosses de tannage. Voulant pousser une meule de presse, celle-ci se mit à rouler pour tomber dans la fosse d'1,60 m de profondeur qui servait au soutirage du tanin. Pensant pouvoir déplacer la meule en se penchant, il glissa et tomba tête la première, mais put se protéger en tendant les bras, évitant ainsi le choc à la tête. Par miracle il ne restait plus beaucoup de tanin dans la fosse, mais suffisamment tout de même pour l'empêcher de crier au secours, le liquide lui couvrant la bouche ! Alerté par le « plouf », l'ouvrier occupé à dépouiller les peaux dans l'atelier vint le délivrer de sa fâcheuse posture en le tirant par les pieds hors du trou.

Sans l'intervention rapide de l'ouvrier la chute de Jean-Georges aurait pu être tragique. Et en souvenir de cet événement, il dut porter pendant un certain temps sa chemise – qui avait passé au brun – mais heureusement uniquement le jeudi ! Et, alors que ses parents et frères avaient les cheveux châtain, sa chevelure, après le bain de tanin, vira au blond !

Autre mésaventure survenue alors qu'il observait ses deux jeunes voisins en train de fouler le tan résiduel (nom donné à l'écorce de chêne séchée et de châtaignier) pour préparer les « Lohkäs » : assis sur la brouette qui servait à transporter les galettes en forme de fromage qui seraient séchées puis vendues parmi la population indigente, il se balançait, insouciant. Subitement, la brouette basculait et tombait, l'entraînant avec elle dans le ruisseau. Malheureusement, il se retrouvait coincé sous la brouette !. La bouche et le nez obstrués par la vase, il lui était impossible d'appeler au secours. Heureusement, les « Lohkäsetreppler » avaient entendu la chute dans l'eau. Rapidement, ils libéraient Jean-Georges de la brouette.. Puis, ses deux sauveteurs lui dégagèrent le nez et la bouche et le ramenaient chez sa maman dans un triste état. Après l'avoir lavé et libéré de sa gangue de vase, on le mit au lit, où il eut tout loisir de réfléchir à sa mésaventure !

Dossier santé : Allergie... chercher le coupable !

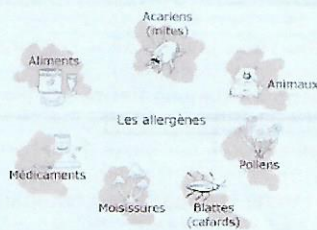
Le printemps, ses arbres en fleurs et ses pollens portés par le vent. L'été, ses apéritifs, cacahuètes, rafraichissements aux fruits exotiques, bourdonnements de guêpes..., de nombreux facteurs sont responsables de réactions allergiques.

Pas moins d'un Français sur quatre est atteint d'allergie et deux fois plus qu'il y a 20 ans. Une fois sur deux, elle est respiratoire. Le nombre de victimes de rhinite allergique ne cesse d'augmenter.



Une allergie c'est quoi ?

Les allergies sont une réaction excessive du système immunitaire à une substance extérieure appelée **allergène**. Il en existe



des milliers et pour trouver celui ou ceux qui sont peut être responsables d'une allergie il faut parfois enquêter longuement. Elles peuvent

débuter à tout âge, fréquemment chez l'enfant et peuvent disparaître sans explication ou sans traitement.

Elles sont favorisées par la rencontre à un moment donné de la vie entre une personne ayant un terrain allergique d'origine familiale (hérédité) ou ayant un terrain prédisposé (atopique). Outre le terrain génétique, l'exposition à l'environnement peut favoriser le développement des manifestations allergiques (ex : pathologie respiratoires amplifiées par exemple par des pollutions provoquées par des vapeurs d'essence ou tabagisme passif). Elles peuvent survenir brutalement (ex : asthme) ou insidieusement (eczéma). Elles peuvent être saisonnières (allergie à certains pollens) ou permanentes (acariens).

Plusieurs types « d'agresseurs » sont identifiés :

Les allergènes sont très divers et se classent en fonction de leurs modes de contact avec l'organisme :

- **Inhalation** d'acariens, pollens, poussières, moisissures, poils et plumes d'animaux, aérosols et produits chimiques à usage domestique, fumée de cigarette, particules fines et ozone...
- **Injection** de venins d'insectes, de vaccins, de médicaments...

- **Ingestion** d'aliments, de boissons (lait de vache, œuf, arachide, poisson, crustacés, les fruits à coque, le blé, le soja, banane, kiwi...) intolérance au gluten, au lactose...
- **Absorption** par la peau : parfum, métaux des bijoux, (zinc, cuivre...), latex, produits chimiques (colle, vernis, lessive, cosmétiques)

Les différentes manifestations de l'allergie

L'allergie n'est pas forcément grave mais elle peut être handicapante et altérer la qualité de vie et engendrer une difficulté à se concentrer, de la fatigue, de l'irritabilité. L'allergène qui entre en contact avec le corps peut se traduire par différents symptômes :

- **Respiratoires** : Difficulté à respirer et à expirer, toux prolongée, éternuements, nez bouché, picotement au fond de la gorge. Ces signes conduisent à la rhinite allergique (rhume des foins), sinusite... et, plus gravement, à l'asthme.
- **Oculaires** : les yeux sont rouges, piquent, larmoient... conduisant à la conjonctivite
- **Cutanés** : rougeur de la peau avec un léger gonflement de la peau et / ou des petites vésicules et / ou des démangeaisons intenses sur une ou différentes parties du corps, pouvant conduire à l'urticaire, à l'eczéma, aux dermatites...
- **Digestifs** : douleurs abdominales, vomissements, diarrhées, malaise, ...conduisant à l'allergie alimentaire, œdème de Quincke...

En cas de réaction allergique grave, **il faut immédiatement contacter le Samu (15)**.

Elucider l'origine allergique

Lorsqu'une profonde gêne se fait sentir, consulter son médecin traitant ou un allergologue pour faire un bilan allergologique permettant de déterminer les antécédents (familiaux, l'environnement, les symptômes, les circonstances qui la déclenchent). La preuve est apportée par des tests allergiques pour identifier l'allergène sous la forme :

- de tests cutanés qui consiste à déposer sur la peau une goutte d'extrait de l'allergène (prick-test) ou un patch test
- des prises de sang qui permettent de doser certains anticorps pour confirmer la réalité ou la nature de l'allergie

Dossier santé : Allergie... chercher le coupable !

Les traitements de l'allergie

La solution idéale pour lutter contre l'allergie est bien sûr la suppression de l'allergène. L'éviction est souvent difficile à réaliser quand il s'agit d'allergie aux pollens ou aux acariens par exemple ; d'où la nécessité de disposer de traitements sous la forme d'anti-inflammatoires ou d'antihistaminiques. Ils réduisent les symptômes de la crise d'allergie et préviennent des récurrences.

Dans certains cas, une désensibilisation pourra s'effectuer. Ce traitement consiste à administrer des petites doses d'allergènes progressivement croissantes pour induire une tolérance à la substance à laquelle l'organisme est allergique. Celle-ci est plus ou moins efficace selon le type d'agression elle aboutit à de bons résultats pour le venin de guêpe ou frelon, pollens et acariens, mais est décevante pour les allergies aux animaux et moisissures. Enfin il n'existe aucune désensibilisation pour les allergies alimentaires.

Comment prévenir simplement le contact avec ces allergènes ? Il existe des solutions simples :

Même s'il paraît bien difficile d'éviter tout contact avec les allergènes, ces quelques mesures devraient déjà faciliter la vie.

Par exemple selon les cas :

Allergie aux acariens

- Aérer quotidiennement son logement et le nettoyer régulièrement à l'aspirateur,
- Eviter les textiles d'intérieur (rideaux, tapis, moquette, etc.), mais aussi les peluches des enfants,
- Utiliser des matelas et oreillers anti-acariens,

Allergie aux pollens

- Prendre régulièrement des douches, au retour de promenade, n'hésitez pas à vous passer sous la douche. Rincez-vous également les cheveux pour en déloger les pollens.
- Observer le calendrier pollinique
- Aérer son habitation plutôt le matin et fermer les fenêtres pour le reste de la journée. Privilégier les sorties de bonne heure plutôt qu'en milieu ou fin de journée.
- Changer de vêtements régulièrement, laver plus fréquemment qu'à l'habitude vos vêtements, n'étendez pas vos les-

sives à l'extérieur, les pollens risqueraient de se fixer à votre linge propre.

- Choisir avec attention son lieu de vacances (en altitude plutôt qu'en plaine ou préférer la mer ! Attention aux baignades en piscine, le chlore est un irritant qui peut fragiliser vos muqueuses déjà malmenées.

L'allergie n'est pas une fatalité. Consulter sans tarder son médecin pour la maîtriser pour qu'elle ne finisse pas par devenir définitive et penser à identifier et réduire les sources des allergènes dus à l'environnement quotidien.

POUR EN SAVOIR PLUS

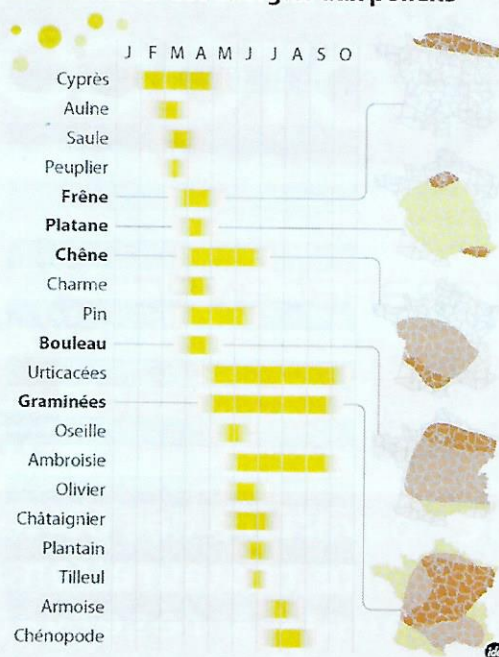
Dépliants

- Prévenir... l'allergie (Assureurs Prévention Santé)
- Mieux connaître les allergies (Mutualité Française)
- Prévenir... l'asthme de l'enfant et ses complications (Assureurs Prévention Santé)

Ouvrages

- Allergies et air intérieur dans l'habitat individuel / Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde
- Les allergies alimentaires de l'enfant et de l'adulte / Moneret-Vautrin, Denise Anne
- Aïe ! Ça pique : les allergies / Marleau, Brigitte

Le calendrier des allergies aux pollens





mini festival

**23
mai
2015**
Weiterswiller

20H15
AND SO ON

21H30
ROCK TRAFFIC

23H30
PROTOCOL PROJECTS

en partenariat avec

IMPRIMERIE
Fuchs & Veit

sonorisé par



entrée 8€ - ouverture des portes à 19h30
buvette - petite restauration sur place
renseignements & réservations sur
facebook.com/SaturdayRockFever

salle polyvalente
route de Weinbourg
67340 Weiterswiller
parking gratuit